

# Le Souhet

N°  
87

Journal d'Informations  
Municipales de Bondigoux

Mai - Juin 2019



## FÊTE DU SPORT 2019 / ASAPE 31

Les 15 et 16 juin derniers, l'ASAPE fêtait sa 4<sup>ème</sup> fête du sport. À cette occasion, environ 150 personnes sont venues partager dans la convivialité une journée sportive en famille. Un week-end rempli d'activités physiques, libre à tous et pour tout âges : Slac Line, Initiation à la Boxe et aux Tir à Larc, Ping Pong, Basket, Tours de buggy, Pêche aux canards, Penta Glisse, Château gonflable...

Deux représentations de gymnastique acrobatique ont également eu lieu afin de clôturer la saison. Une occasion pour le public de passer un agréable week-end, de partager un moment en famille, entre amis, ou de découvrir cette association sportive d'activité physique et éducative.

Nous remercions les personnes présentes pour avoir fait vivre ce bel événement, la Mairie de Bondigoux et tous nos sponsors ; sans oublier les bénévoles.

Retrouvez cette association sportive sur internet : [www.asape31.com](http://www.asape31.com)

Photos :  
©Fabienne Goulesque &  
©Carolyne Shü



Sommaire

P. 1 - Fête du sport 2019.  
ASAPE 31.

P. 2 - Comité des fêtes : dates et informations.  
Remerciements aux enfants de l'ALAE.  
INFO CANICULE.

P. 3 - Infos pratiques.  
Combattre le moustique tigre.

P. 4 - Site internet de la Mairie. Service d'information à la population.  
ATTENTION affiche frauduleuse. Infos Bondigoux.



## FÊTE LOCALE 17 & 18 AOÛT

Le comité des fêtes vous convie à notre rendez-vous annuel «La fête Locale» ; au programme concours de pétanque, repas, bal, feu d'artifice ...

*PS : Faute de bénévoles, la traditionnelle «tournée des fleurs» ne pourra se dérouler que si des personnes (jeunes, moins jeunes) se joignent à nous, si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous contacter (acsa.bondigoux@gmail.com)*

*Afin de pérenniser nos actions, nous sommes preneur de toutes idées de manifestations et, toutes personnes voulant participer sont les bienvenues.*

*Le Comité des Fêtes*



## MERCI AUX ENFANTS DE L'ALAE BONDIGOUX

Dans le cadre d'un projet sur l'environnement pendant les vacances, les enfants du groupe des maternels ont confectionné des hôtels à insectes qu'ils ont ensuite offert aux Mairies de Bondigoux, Layrac et Mirepoix. Pour Bondigoux, il a été installé dans le massif de fleurs sur la place de la Mairie.

Un grand bravo à eux pour le travail accompli !!



## Se signaler, c'est ne pas rester isolé.

La mairie vous informe qu'un registre nominatif et confidentiel est ouvert en Mairie pour permettre aux personnes les plus isolées et les plus fragilisées de s'y inscrire.

Grâce à ce document qui contient les coordonnées de la personne, de son entourage à prévenir, nous pourrons les contacter afin de s'assurer qu'elles vont bien.

En cas de non réponse, l'entourage est alors contacté tout comme les éventuels professionnels intervenant au domicile des personnes.

L'inscription est facultative, elle est basée sur le volontariat. Elle peut être faite que par la personne elle-même, ou par son représentant légal. Les formulaires d'inscription sont disponibles en Mairie.

Ce registre est remis à jour chaque année pour servir éventuellement l'été lors du déclenchement du plan canicule.

## CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps et se ventiler



Manger en quantité suffisante



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Ne pas boire d'alcool



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Éviter les efforts physiques



**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)  
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



## INFOS PRATIQUES

### Peut-on voyager avec une carte d'identité de plus de 10 ans ? (Source : service-public.fr)

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez **les 2 conditions suivantes** :

- Vous étiez majeur au moment de sa délivrance.
- La carte était encore valide au 1er janvier 2014.

Pour voyager à l'étranger, il convient de vérifier quel est le document d'identité exigé par le pays sur le site [Conseils aux voyageurs](#) (rubrique Entrée/Séjour).

Si vous avez un passeport valide, il est préférable de l'utiliser.

Si vous n'avez pas de passeport, et que vous vous rendez dans un pays qui accepte la carte d'identité, vous pouvez demander son renouvellement anticipé en produisant un *justificatif du voyage à venir*.

Si le pays accepte que la date inscrite sur votre carte ne corresponde pas à sa date réelle d'expiration, vous pouvez présenter une *fiche d'information traduite*, aux autorités étrangères.

### Vous déménagez ? Connaissez-vous le service du changement d'adresse en ligne ? (Source : service-public.fr)

Vous déménagez ? Savez-vous que vous pouvez en informer plusieurs organismes publics et privés en une seule fois avec le service en ligne de déclaration de changement de coordonnées proposé sur *Service-public.fr* ?

Le téléservice de déclaration de changement de coordonnées vous permet de signaler simultanément un changement d'adresse postale ou électronique, de numéro de téléphone fixe ou portable lié à un déménagement ou à une modification administrative auprès de :

- Caisses de sécurité sociale et de retraite (Agirc-Arrco, Camieg, CGSS, CMSA, Cnaf, Cnav, CNMSS, CNRACL, CPAM, Cram, Crav, Enim, FSPOEIE, Ircantec, Mines, RAFF, SASPA) ;
- EDF, Engie, Direct Énergie ;
- Pôle emploi ;
- Service des impôts ;
- Services en charge des cartes grises (SIV).

Pour cela, il faut vous munir d'un courrier, d'une attestation ou d'une facture contenant votre identification afin d'effectuer une déclaration complète.

Vous pouvez utiliser le téléservice au plus tôt 3 mois avant la date de l'événement et au plus tard 3 mois après et enregistrer à tout moment votre démarche pour la compléter ultérieurement.

**À savoir** : La procédure se fait sur des pages cryptées qui assurent sa confidentialité.



**AIDEZ-NOUS À COMBATTRE  
LE MOUSTIQUE TIGRE !**

### **COUVRIR, JETER, VIDER**

tous les récipients pouvant contenir de l'eau pour limiter ses lieux de ponte et de repos





Le site Internet de la Mairie de Bondigoux est en ligne.

Toutefois, nous rencontrons un petit problème technique (qui va être prochainement résolu), de ce fait pour le consulter vous devez taper dans la barre de recherche : [bondigoux.fr](http://bondigoux.fr) et vous serez dirigés vers le site.

Vous pouvez aussi retrouver les actualités de Bondigoux sur la page Facebook de la mairie : <https://www.facebook.com/mairiedebondigoux>

Nouvelle adresse E-mail pour contacter la mairie : [secretariat@bondigoux.fr](mailto:secretariat@bondigoux.fr)



## RAPPEL : SERVICE D'INFORMATION A LA POPULATION

La Mairie a mis en place un service d'information à la population par messagerie électronique. Ce service permet d'être informé sur les incidents affectant les réseaux Eau, Electricité, Télécom ou sur les risques météorologiques (canicule, grand froid, orage...).

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il suffit de retirer à la mairie le bulletin d'inscription ou d'en faire la demande à [secretariat@bondigoux.fr](mailto:secretariat@bondigoux.fr).

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont destinées au secrétariat de la mairie de Bondigoux, à usage exclusif de la diffusion des informations à la population. Elles seront conservées pendant une durée de 3 ans.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : le secrétariat de la Mairie de Bondigoux 1 rue principale 31340 Bondigoux ou par e-mail : [secretariat@bondigoux.fr](mailto:secretariat@bondigoux.fr) en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité.*

### ATTENTION AFFICHE FRAUDULEUSE

Si vous recevez ou avez reçu cette affiche dans votre boîte aux lettres, il s'agit de numéros frauduleux surtaxés.

INFORMATIONS UTILES DE VOTRE VILLE	
MAIRIE .....	05 61 22 29 22
COMMISSARIAT(17) 24/24 .....	05 61 12 81 97
SERRURIER 24/24 OUVERTURE DE PORTE .....	05 61 16 81 68
SAMU .....	15
POMPIERS .....	18
PLOMBERIE 24/24 .....	05 62 87 60 00
ELECTRICITE 24/24 .....	05 61 42 10 38
SOS ANTIPOISON .....	05 61 77 74 47
SOS MEDECIN .....	05 61 33 00 00
CHAUFFAGE REPARATION 24/24 .....	05 62 87 60 00
SOS ENFANTS MALTRAITES .....	119
URGENCES VETERINAIRES .....	05 61 11 21 31
URGENCES MEDICALES .....	05 61 33 00 00
PHARMACIE DE GARDE 24/24 .....	05 61 62 38 05
VITRERIE 24/24 .....	05 62 87 60 03
INFO SNCF .....	3635
RIDEAUX METALLIQUE .....	05 61 16 81 68
VOLETS ROULANTS 24/24 .....	05 61 42 10 38
CLIMATISATION .....	05 62 87 60 00
SOS DEGORGEMENT .....	05 62 87 60 03

### ELAGAGE

« Il est impératif de tailler les végétaux plantés en bordure de voie, de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public. Il doit être laissée la libre circulation complète pour les piétons qui empruntent les trottoirs et la circulation routière ne doit pas être entravée.

Faute d'exécution par le propriétaire, les opérations pourront être effectuées d'office par la commune et aux frais du propriétaire après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet. »

### DEBROUSSAILLAGE

« Pour des raisons de salubrité et de sécurité, les propriétaires de parcelles incultes encombrées de broussailles sont tenus de procéder, par tout moyens à leur convenance, au débroussaillage de leur terrain avant le 30 juin de chaque année. A défaut d'exécution, un arrêté individuel motivé sera pris afin d'enjoindre le propriétaire à effectuer les travaux dès lors que l'état de son terrain est susceptible de porter atteinte à la sécurité et salubrité publique. »



### Congés annuels

La mairie sera fermée du 8 août au 28 août inclus.



**MAIRIE DE BONDIGOUX** : 1, rue Principale 31340 Bondigoux - Tél: 05.61.09.38.16 Fax: 05.61.74.89.46  
 E.mail: [secretariat@bondigoux.fr](mailto:secretariat@bondigoux.fr)  
 Ouverture au public : lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h  
 mardi et jeudi de 13h à 17h et mercredi de 8h30 à 12h  
 En cas d'urgence : Le Maire : 06.62.33.34.64

Le Souhet

